LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés à protéger
- Emplacement réservé
- Article L.111-1-4 Amendement Dupont
- Secteur concerné par le PPRi.
- Secteur concerné par des mouvements de terrain.
- P.I.G
  - Protection de la gare de triage 350m
  - Protection de la gare de triage 500m
- Marge de recul à respecter (de 0 à 10 mètres)
- Alignement à respecter
- Zone de constructibilité à respecter

Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :
Par DCM du 11 Mars 2010, le D.P.U. est institué sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) ainsi que sur les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 Novembre 2009.

Plan faisant référence au P.I.G. (Projet d'Intérêt Général)

COMMUNE DE WOIPPY

PLU

Règlement
Document graphique 1

Plan d'ensemble

Echelle : 1/5000

Edition du document:
28 Février 2014

Approbation de la modification n°4 du PLU
DCM du 27 Février 2014

Approbation de la dernière révision :
DCM du 18 décembre 2013
Approbation initiale :
DCM du 24 juin 2004

N